

**- COMMUNE DE DAUX -**

Séance du 29 novembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt-neuf novembre à 18h30, le Conseil Municipal de Daux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAGORCE Patrice, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 novembre 2016.

**PRÉSENTS** : BAUVALET Pascal, BERNARD Denis, BINET-GAUBERT Véronique, BIRELLO Danielle, BIRELLO Jean-Louis, FORESTIER Christine, GERAUD Yves, GETTO Marie-José, LAGORCE Patrice, LAGORS Thomas, SANCHEZ Sandrine, SANDREAU Claude.

**ABSENTS** : CRUZ Jean-Louis, DAUSSION Karen, DELOUVRIER Serge, MERCIER Anne Gaëlle, MONCEYRON Jean-Pierre, PIGANIOL Céline.

**SECRETARIE DE SÉANCE** : BIRELLO Danielle

Sur la proposition de Monsieur LAGORCE Patrice, Maire, il a été décidé d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

**Point 4 : Etalement et durée d'amortissement de la perte de change en capital de l'emprunt CHF renégocié n° MON174436 CHF.**

**Point 6 : Acquisition café-restaurant de Daux : Achat des locaux**

**Point 7 : Modification des statuts du SDEHG : annule et remplace la délibération n° 29.11.2016-01 suite erreur matérielle**

**29.11.2016 – 01 Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG)**

**Vu** les statuts du SDEHG en vigueur,

**Vu** la délibération du comité du SDEHG du 3 octobre 2016 approuvant modification de ses statuts,

**Vu** l'article L5211-17 du CGCT,

**Considérant** que le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG), par délibération de son comité du 3 octobre 2016, a approuvé la modification de ses statuts,

**Considérant** que, conformément à l'article L5211-17 du CGCT, les membres du SDEHG doivent désormais se prononcer sur cette proposition de modification des statuts,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver la modification des statuts du SDEHG telle que proposée par délibération syndicale du 3 octobre 2016 et figurant en annexe à la présente délibération.

**29.11.2016 – 02 Dénomination de voies**

Monsieur le Maire expose que deux lotissements sont en cours de réalisation dans le quartier de la route du stade et qu'il convient de désigner les voies internes à ces opérations.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les dénominations suivantes :**

- Impasse Côte d'Or pour l'impasse interne au lotissement Côte d'Or,
- Impasse Cantelauze pour l'impasse interne au lotissement Cantolaouzo.

## **29.11.2016 – 03 Décision Modificative n° 5 : Virements de crédits**

MOUVEMENTS DE CREDITS SUITE A REFINANCEMENT EMPRUNT N° MON17436CHF  
AUGMENTATION DE CREDITS POUR SALLE DES FETES, ACQUISITION BATIMENTS ET INSTALLATIONS  
DE VOIRIE

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 666 : Pertes de change		131 997.00 €		
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>		<b>131 997.00 €</b>		
R 796 : Transfert charges financières				131 997.00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section</b>				<b>131 997.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>131 997.00 €</b>		<b>131 997.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 020 : Dépenses imprévues Invest	10 000.00 €			
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest</b>	<b>10 000.00 €</b>			
D 4817 : Pénalités renégociation dette		131 997.00 €		
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>131 997.00 €</b>		
D 21318-21 : Salle des Fêtes		4 000.00 €		
D 21318-51 : Acquisition Bâtiment		2 500.00 €		
D 2152 : Installations de voirie		3 500.00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>10 000.00 €</b>		
D 2313-44 : Bâtiment presbytère	131 997.00 €			
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>131 997.00 €</b>			
<b>Total</b>	<b>141 997.00 €</b>	<b>141 997.00 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>131 997.00 €</b>		<b>131 997.00 €</b>

## **29.11.2016 – 04 Etalement et durée d'amortissement de la perte de change en capital de l'emprunt CHF renégocié n° MON174436 CHF**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 24 novembre 2015, le conseil municipal a décidé le refinancement du prêt n° MON174436 CHF contracté auprès de DEXIA-CREDIT LOCAL vers un taux fixe avec autofinancement de la perte de change en capital d'un montant de 131 996.88 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'étaler cette charge financière et d'en fixer la cadence d'amortissement sur la durée du prêt soit 10 ans.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Décide d'étaler la perte de change en capital d'un montant de 131 996.88 €,
- Fixe la cadence d'amortissement à 10 ans.

## **29.11.2016 – 05 Règlement Intérieur de la bibliothèque**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale doit être actualisé compte tenu de l'évolution des horaires d'ouverture et du fait que plusieurs points méritaient d'être précisés. Il propose la gratuité par ailleurs, suivant ainsi les recommandations de la Médiathèque Départementale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Approuve le nouveau règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### **29.11.2016 – 06 Acquisition café-restaurant de Daux : Achat des locaux**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 20 septembre 2016 relative au projet d'achat du Café-Restaurant pour laquelle il convient d'apporter des précisions complémentaires notamment sur le détail des acquisitions.

En cohérence avec l'estimation du Service des Domaines, Monsieur le Maire propose l'acquisition pour un montant de **298.000 €** des biens immobiliers suivants :

- Le bâtiment du Café ainsi que son logement au 1<sup>er</sup> étage, sis 19 rue de la République, cadastré A 245,
- La maison attenante, sise 3 rue de l'Eglise, cadastrée A 257,
- La parcelle A 397,
- La parcelle A 246, lot n°2, 1<sup>er</sup> étage du 15 rue de la République.

Monsieur le Maire propose également d'acquérir la License IV pour un montant de **12.000,00 €**.

D'autre part, afin de réaliser le projet de manière optimisée, il est nécessaire d'acquérir le local attenant sis 15 rue de la République, cadastré A 246, lot n°1, Rez-de-chaussée, pour un montant de **12.000,00 €**, conformément à l'estimation du Service des Domaines.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- L'acquisition des biens immobiliers ci-dessus mentionnés aux prix indiqués
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte correspondant à cette affaire.
- La dépense est prévue aux articles 21318-51 et 2051-51 du Budget communal.

#### **29.11.2016 – 07 Modification des statuts du SDEHG : annule et remplace la délibération n° 29.11.2016-01 suite erreur matérielle**

**Cette délibération annule et remplace la délibération n° 29.11.2016-01 suite à une erreur matérielle dans l'annexe.**

**Vu** les statuts du SDEHG en vigueur,

**Vu** la délibération du comité du SDEHG du 3 octobre 2016 approuvant modification de ses statuts,

**Vu** l'article L5211-17 du CGCT,

**Considérant** que le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG), par délibération de son comité du 3 octobre 2016, a approuvé la modification de ses statuts,

**Considérant** que, conformément à l'article L5211-17 du CGCT, les membres du SDEHG doivent désormais se prononcer sur cette proposition de modification des statuts,

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver la modification des statuts du SDEHG telle que proposée par délibération syndicale du 3 octobre 2016 et figurant en annexe à la présente délibération.

#### **Informations :**

##### **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale SDCI :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancement des fusions demandées par Monsieur le Préfet dans le cadre du SDCI :

- Fusion des communautés de communes Save et Garonne et Coteaux de Cadours : elle aura lieu le 01.01.2017. le nom sera la Communauté de Communes de Save, Garonne et des coteaux de Cadours. La commune de Daux conservera une représentation de 3 délégués.
- Fusion ses syndicats des eaux de la vallée de la Save et des coteaux de Cadours avec le syndicat des eaux Hers-Girou et dissolution du syndicat de production d'eau potable. Elle aura lieu le 01.01.2017 aucun délai supplémentaire n'ayant été accordé par Monsieur le Préfet. Le futur syndicat s'appellera, Syndicat des eaux des vallées du Girou, de l'Hers, de la Save et des coteaux de Cadours. La commune de Daux devra désigner ses deux délégués titulaires dès parution de l'arrêté préfectoral de fusion.

Monsieur le Maire expose les difficultés rencontrées dans les deux cas pour la mise en œuvre, compte tenu du délai très court entre la décision préfectorale et la date de la création.

### **Rapport d'activités du SDEHG :**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel d'activités du SDEHG pour 2015.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux en cours ou à venir sur la commune (éclairage public 2017, panneau d'information)

Madame BINET-GAUBERT rappelle les décisions du CCAS,

Madame GETTO présente la halte répit ouverte à l'EHPAD Saint Jacques,

Monsieur le Maire fait le point sur le contrat de territoire du conseil Départemental 31 et sur la réunion voirie du Conseil Départemental de la Haute-Garonne du 29 novembre 2016,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du renforcement de la vigilance influenza aviaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

N° Délibération	Nomenclature		Objet de la délibération
	N°	Thème	
29.11.2016-01	5	7	Modification des statuts du SDEHG
29.11.2016-02	8	3	Dénomination de voies
29.11.2016-03	7	3	Décision Modificative n° 2
29.11.2016-04	7	3	Etalement et durée d'amortissement de la perte de change en capital de l'emprunt CHF renégocié n° MON174436 CHF
29.11.2016-05	8	9	Règlement intérieur bibliothèque
29.11.2016-06	3	1	Acquisition café restaurant de Daux : achat des locaux